

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

12 OCTOBRE 2018
8H15

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 12 octobre 2018, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Monsieur Beny Masella, Maire
 Madame Elizabeth Ulin, Conseillère
 Madame Colleen Feeney, Conseillère
 Madame Maria Torres, Conseillère

Absent: Monsieur Dino Mazzone, Conseiller

Aussi présents: Madame Raffaella Di Stasio, Directrice générale
 Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur Beny Masella, Maire, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Personne d'autre n'y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
20181012-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 9h10.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du vendredi 12 octobre 2018 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
20181012-002

3. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 10 octobre 2018.

2) D'approuver tels que présentés, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion:

Adresse	Projet
25 Brynmor	remplacement de sept fenêtres;
350 Ballantyne N.	installation d'un cabanon en cour arrière;
341 Ballantyne N.	démolition d'une terrasse en cour arrière et construction d'un palier avec escalier;
112 Sheraton	reconstruction d'une terrasse en cour arrière.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion:

Adresse	Projet
151 Westminster N.	rénovation de palier avant (niveaux supérieur et inférieur);
120 Ballantyne S.	agrandissement et rénovation du bâtiment principal;
69-71 Westminster S.	création d'une seconde porte d'entrée avant pour usage résidentiel à l'étage, modifications extérieures et construction d'une terrasse en cour arrière.

4) De remettre l'examen des plans et projets suivants, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
305 Brock N.	renforcement des poteaux supportant l'agrandissement actuel à l'étage en cour arrière, agrandissement du vestibule et du porche du côté gauche de la maison, remplacement de quarante fenêtres et deux portes;
201 Brock N.	remplacement de briques par du stuc au second étage en façade arrière.

Adoptée à l'unanimité
20181012-003

4. Demande de dérogation mineure (246 Sheraton)

NOTE La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 5 septembre 2018, conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à l'article 5.2.2.1 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 346 Sheraton dans la zone RA-3:

- afin de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement dont la largeur soit de 5.79 mètres au lieu du maximum de 3.5 mètres, ceci ayant pour effet de dépasser la norme par 2.29 mètres.

Adoptée à l'unanimité
20181012-004

5. Demande de dérogation mineure (216 Westminster Nord)

NOTE La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 19 septembre 2018, conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à l'article 3.2.2 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 216 Westminster Nord dans la zone RD-1:

- afin de régulariser une marge de recul latérale du bâtiment principal, qui est de 1.37 mètres, au lieu du minimum requis de 2.0 mètres dans cette zone pour un bâtiment semi-détaché, ceci ayant pour effet de réduire la norme de 0.63 mètre.

Adoptée à l'unanimité
20181012-005

6. Demande de dérogation mineure (222 Strathearn Nord)

NOTE La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 22 août 2018, conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005, et les demandes suivantes de dérogation mineure à l'article 3.2.2 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 222 Strathearn Nord dans la zone RB-2:

- afin de régulariser une marge de recul latéral du bâtiment principal, qui est de zéro (0) mètre au lieu du minimum requis de 1.2 mètres, ceci ayant pour effet de réduire la norme de 1.2 mètres.
- afin de régulariser la marge de recul latérale combinée du bâtiment principal, qui est de 2.13 mètres au lieu du minimum requis de 4 mètres, ceci ayant pour effet de réduire la norme de 1.87 mètres.

Adoptée à l'unanimité
20181012-006

7. Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le Conseil de Ville de Montréal-Ouest adopte le document intitulé « Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail », ladite politique devant être respectée par tous les employés municipaux.
- 2) Que cette politique entre en vigueur à la date de sa signature par le Maire et la Directrice générale.

Adoptée à l'unanimité
20181012-007

8. Adoption du règlement n° 405-39 – Règlement amendant le règlement de circulation n° 405

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé lors d'une séance précédente, et mis à la disposition du public en conformité à la loi;

ATTENDU que, lors de la présente séance, l'objet et la portée de ce règlement ont été résumés;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 405-39, intitulé « Règlement amendant le règlement de circulation n° 405 », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité
20181012-008

9. Adoption du règlement n° 456-8 – Règlement amendant le règlement n° 456 concernant les nuisances, le bruit et la sécurité publique

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé lors d'une séance précédente, et mis à la disposition du public en conformité à la loi;

ATTENDU que, lors de la présente séance, l'objet et la portée de ce règlement ont été résumés;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 456-8, intitulé « Règlement amendant le règlement n° 456 concernant les nuisances, le bruit et la sécurité publique », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité
20181012-009

10. Période de questions du public

À 9h29, M. le Maire nota le début de la période de questions.

11. Levée de la séance

À 9h30, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
20181012-010

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier *Archives-20181012*